

Les Juifs de Tunisie

Martin Messika, Mônica Raisa Schpun et Colette Zytnicki



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/3529>

DOI : 10.4000/hommesmigrations.3529

ISSN : 2262-3353

Éditeur

Musée national de l'histoire de l'immigration

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2015

Pagination : 143-145

ISBN : 978-2-919040-33-9

ISSN : 1142-852X

Référence électronique

Martin Messika, Mônica Raisa Schpun et Colette Zytnicki, « Les Juifs de Tunisie », *Hommes & migrations* [En ligne], 1312 | 2015, mis en ligne le 31 mai 2016, consulté le 15 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/hommesmigrations/3529>

Tous droits réservés

REPÉRAGE

LES JUIFS DE TUNISIE

par **MARTIN MESSIKA**, docteur en histoire contemporaine, université Paris-I Panthéon-Sorbonne et université du Québec, **MÓNICA RAISA SCHPUN**, chercheure à l'EHESS (CRBC/Mondes américains) et **COLETTE ZYTNICKI**, professeur des universités en histoire contemporaine, université Toulouse Jean Jaurès).

La période qui suit la décolonisation des pays du Maghreb voit une migration massive des populations juives tunisienne, marocaine et algérienne. Composée de près de 100 000 personnes en 1954, la judaïcité tunisienne se dirige principalement vers Israël et la France. À la fin des années 1970, près de 50 000 personnes avaient migré vers l'ancienne puissance coloniale, témoignant ainsi de la francisation des populations juives du protectorat, dont une partie (25 % à la veille de la décolonisation) était de nationalité française¹. Ces départs ont lieu de manière graduelle entre les années 1950 et la fin des années 1970, avec un pic en 1961, lors de l'affrontement franco-tunisien qui se déroula à Bizerte.

Une migration postcoloniale

Le contexte de crise ouvert par le processus de décolonisation a eu son rôle dans le déclenchement de la migration. L'un des "clients", M. B., évoque le pillage de son magasin (même si le fait n'est pas attesté). On sait également que le retour des Français de Tunisie, même s'il fut progressif, et l'émigration des juifs du pays ont privé les commerçants et artisans juifs d'une partie de leur clientèle. Les relations de voisinage entre juifs et musulmans se tendent également. L'un des maris affirme que sa femme serait menacée par un voisin arabe. Si les personnes de nationalité française venues du Maghreb ont la possibilité de s'établir sans difficulté dans la métropole et bénéficient même à partir de

la loi sur le rapatriement de décembre 1961 d'un statut particulier ouvrant droit à des allocations diverses, tel n'est pas le cas des familles considérées ici qui sont de nationalité tunisienne. Toutefois, l'administration française facilite leur insertion sur son territoire, considérant que les migrants juifs constituent une main-d'œuvre acculturée et qualifiée². Elle connaît aussi le rôle joué par les institutions sociales juives dans leur intégration qui aident les familles dans leurs démarches administratives et facilitent leur insertion professionnelle. Malgré cela, des difficultés d'intégration et d'enracinement font que les allers-retours entre les deux pays s'intensifient entre le milieu des années 1950 et la décennie suivante, entre Tunis et Paris, mais aussi Marseille et Lyon. Ces mouvements peuvent aussi s'expliquer par la volonté des migrants de préparer leur arrivée ou d'attendre le moment opportun pour quitter définitivement leur pays de naissance.

Les difficultés d'intégration sont principalement dues à des causes sociales et économiques, notamment au décalage entre la formation des migrants tunisiens et le marché du travail en France. Pourtant, les années 1950 et 1960, surtout à Paris et dans sa région, sont marquées par l'essor économique. Les nouveaux arrivés, même peu qualifiés, trouvent rapidement à s'employer. Dans le cas de la famille B., la femme obtient vite un travail dans la confection. Pour le couple L., les assistantes sociales font très rapidement des propositions en ce sens au chef de famille. Elles puisent dans le réseau de commerçants ou d'artisans juifs

1. Paul Sebag, *Histoire des Juifs de Tunisie*, Paris, L'Harmattan, 1991. 2. Colette Zytznicki, *Les Juifs à Toulouse entre 1945 et 1970. Une communauté toujours recommencée*, Toulouse, PUM, 1998.

REPÉRAGE

de Paris. En effet, employer un coreligionnaire est un geste de solidarité. Malgré tout, le manque de qualification de M. L. et ses problèmes personnels finissent par rendre impossible son insertion professionnelle. À Paris, au contraire de la banlieue ou des villes de province, la question la plus cruciale est celle de l'habitat, avec notamment le manque dramatique de logements sociaux. Les personnes sont logées dans leur famille dans des conditions de surpeuplement avérées, dans des hôtels ou dans des foyers communautaires.



De relations familiales difficiles

Dans les deux cas, la migration accélère le délitement des relations conjugales et familiales. Pour la famille B., déjà menacée par la désunion dans le couple, l'installation à Paris entraîne sa séparation. Le mari retourne en Tunisie où il contracte rapidement une seconde union, laissant sa femme et deux de ses enfants à Paris. La famille est éclatée entre la France, la Tunisie et ensuite Israël. Si la migration permet parfois aux femmes d'échapper au contrôle social exercé par la famille, ce qui leur donne plus d'autonomie, elle peut également entraîner malaise et mal-être. Dans le cas de la famille B., la femme se trouve dans la nécessité de s'occuper seule, en France, de ses jeunes enfants, tandis que son mari et ses enfants adultes restés en Tunisie gardent un poids important sur sa vie conjugale. Mme B. doit attendre longtemps avant que son mari lui accorde le divorce. Malgré les problèmes psychologiques dans lesquels elle se débat, elle ne reçoit qu'une aide portant essentiellement – pour ce que nous en savons – sur les aspects matériels. Le Comité de bienfaisance israélite de Paris (CBIP) ne fait qu'une tentative infructueuse – et unique – d'intervention auprès du tribunal rabbinique pour faire accélérer la procédure de

divorce. Les problèmes liés aux rôles genrés au sein du couple et de la famille marquent très souvent, et de façon significative, les parcours migratoires des juifs originaires d'Afrique du Nord. Les deux familles fréquentent assez longuement les institutions sociales de 1955 à 1959 pour la famille B. et de 1958 jusque dans les années 1970 pour la famille L. Le CBIP, dont l'assistante sociale suit régulièrement Mme B. et lui verse des secours, semble jouer un rôle central. Le cas est moins sûr pour la famille L., qui fréquente moins régulièrement le Comité d'action sociale israélite de Paris (CASIP). Dans les deux cas, CBIP et CASIP entretiennent des rapports avec les autres organisations sociales juives à Paris, en province et en Tunisie, avec l'Agence juive. Il est aussi important de noter que le travail est mené en coopération avec les organismes publics, telle la Sécurité sociale vers qui le CBIP dirige Mme B. et sa nouvelle famille. On voit ici s'amorcer ce qui sera pratiqué lors de l'arrivée des juifs d'Algérie considérés comme rapatriés : la coopération entre services sociaux communautaires et organismes publics.



Des parcours d'intégration différents

Les analyses sur les migrations des juifs de Tunisie entamées à partir des années 1950 donnent l'impression d'un processus linéaire et tout d'une pièce, d'un aller simple entre la Tunisie et la France, par exemple. Les deux cas examinés ici montrent qu'il s'agit en fait d'un processus plus complexe. Nous observons des allées et venues entre les deux rives de la Méditerranée, comme l'illustrent les diverses tentatives d'immigration de la famille L., venue en France en 1958, 1964 et 1965. Ces déplacements ne s'achèvent pas non plus forcément par une installation définitive en France. Ainsi M. B., arrivé en France en 1955, décide de regagner son pays natal et s'y remarie. Ses enfants aînés y

Rapport du fichier central du Joint indiquant les organisations juives qui ont aidé la famille S.

© MÉMORIAL DE LA SHOAH, FONDS COJASOR.

résident aussi jusque dans les années 1960 avant de venir en France. Les personnes installées en France continuent à entretenir des liens avec leur famille et leurs amis restés en Tunisie, y compris Mme B. dont le divorce traîne en longueur. Ces liens sont d'ailleurs pris en compte par les services sociaux juifs parisiens qui consultent le conseil de la communauté israélite de Tunis pour se renseigner sur les familles ou régler la question du divorce de Mme B.

Si ces deux familles ont choisi la France comme lieu de migration, on ne connaît pas leur réelle motivation, sauf qu'elles y ont toutes les deux de la famille. On peut également supposer que leur

choix repose sur des raisons sociologiques et culturelles. Les deux familles, habitant Tunis, font partie des classes moyennes. M. L. est supposé appartenir à une famille "aisée", son père est d'ailleurs appelé un "colon".

M. B. est commerçant en chaussures. Nous ne savons pas ce que faisait Mme B. avant son départ en France, Mme L. était, quant à elle, repasseuse. Elle exerçait cette activité sans que son mari soit au courant, afin d'aider sa propre mère. Encore une fois, les différences de genre traversent les familles. Les deux femmes travaillent dans des professions qui semblent en contradiction avec le milieu de leur conjoint. Leur manque de qualification est certainement à mettre sur le compte de l'inégalité dans la formation initiale des filles et des garçons.

Les deux familles confirment ainsi, malgré elles, le schéma classique qui veut que la France ait attiré les personnes les plus aisées et les plus "francisées", en particulier par l'éducation reçue dans les institutions scolaires publiques du protectorat, tandis que se dirigeaient vers Israël les classes les plus modestes. Les parcours migratoires finissent toutefois par les déclasser en les éloignant des ressources fournies par l'entourage et en révélant leur inadaptation aux exigences du marché du travail en France. Face aux difficultés liées à des facteurs économiques et psychologiques, voire aux hiérarchies de genre, la famille L. demande à partir en Israël en 1970, mais elle est toujours à Paris en 1975 quand le dossier s'interrompt. Quant à Mme B., si elle exprime son désir de le faire aussi, elle est en France quand son dossier est clôturé. Israël reste dans tous les cas un horizon migratoire pour les deux familles, qui envisagent de s'y rendre quand les chances de s'intégrer en France semblent s'épuiser. La remigration n'est donc pas un choix premier, mais la possibilité de se donner une nouvelle chance. ■